

## SRDEII – TOURISME SOCIAL

Rapport n° 1511

### Exposé des motifs

Le tourisme social a pour objectif de permettre à chacun de partir en vacances et de pratiquer des activités de loisirs. Branche de poids dans le secteur global du tourisme, le tourisme social vise à rendre effectif « le droit aux vacances » et répond à la volonté de rendre le tourisme accessible à tous : les jeunes, les familles, les retraités, les personnes aux revenus modestes, les personnes à capacité physique restreinte, etc.

Il répond à une vision plus équitable et juste du tourisme pour les vacanciers, les acteurs du tourisme et les populations locales.

La région doit intégrer ce volet important du tourisme dans son schéma de développement économique.

Il représente également un enjeu territorial fort, en permettant aux habitants de visiter leur propre Région et en évitant de faire le pari risqué de la spécialisation à outrance du tourisme sur une clientèle internationale privilégiée.

### Dispositif :

**I-1) d'approuver le Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et ses 7 annexes, ~~tel qu'il vous est présenté en annexe 1~~ sous réserve d'intégrer à l'annexe 1 la modification suivante :**

Axe 2 : Faire d'Auvergne Rhône-Alpes un champion européen grâce à ses domaines d'excellence

Chapitre « Des plans d'action partenariaux pour trois domaines : agriculture/forêt/agroalimentaire, le tourisme, l'économie sociale et solidaire »

Partie tourisme (page 41)

**Ajouter au point « 1- Des thématiques d'excellence » le paragraphe suivant :**

- **Le tourisme social : la Région Auvergne Rhône-Alpes intégrera dans sa politique touristique le volet du tourisme social. Elle s'engage à travailler avec les partenaires du tourisme social tel que l'UNAT pour que sa politique touristique soit vecteur de lien et de mixité entre les populations touristiques et locales, équitable dans la répartition des revenus, garantisse un « droit aux vacances » à tous et se soucie de son empreinte écologique en protégeant l'environnement local.**